

AVIS PUBLIC
RAPPORT FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil d'administration, qui se tiendra le 20 mars 2025 à 19 h 30.

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce 13 mars 2025.



Mario Paillé
Secrétaire-trésorier